

Guide de l'apprentissage

Cheminer sans détour jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage

La brochure intitulée «Guide de l'apprentissage» paraît dans une cinquième édition actualisée. Elle explique en termes simples les bases légales du contrat d'apprentissage. Le guide répond de façon aussi concise que possible mais avec toute la précision nécessaire aux questions qui peuvent surgir pendant l'apprentissage.

Le guide constitue aussi un moyen auxiliaire digne d'intérêt pour les enseignant-e-s, à commencer par ceux des classes terminales lorsqu'ils abordent la question du contrat d'apprentissage dans les cours de préparation au choix professionnel, ensuite ceux de l'école professionnelle lorsqu'ils abordent le thème des contrats dans les cours de culture générale.

Le contenu du guide repose sur la loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004. La matière est répartie en cinq chapitres qui donnent des informations approfondies sur les divers types de formations, le contrat d'apprentissage, les trois lieux de formation (l'entreprise formatrice, les cours interentreprises et l'école professionnelle), les procédures de qualification et la formation continue.

Le formulaire contrat d'apprentissage comprend des renvois à certaines rubriques du guide. Cela facilite la recherche d'informations ciblées au moment d'établir le contrat.

Un glossaire permet de se familiariser rapidement avec la terminologie de la formation professionnelle et la liste des abréviations en facilite l'utilisation. Une liste d'adresses et de liens indique les sources d'information complémentaires.

Le «Guide de l'apprentissage» est une brochure distribuée par les cantons. Il donne toutes les informations essentielles sur le contrat d'apprentissage et représente ainsi un moyen d'information indispensable à toutes les personnes engagées dans la formation professionnelle initiale.

Modifications par rapport à l'édition précédente

La forme et la structure du «Guide de l'apprentissage» sont demeurées inchangées. Le glossaire a été retravaillé, les références aux dispositions légales et les adresses ont été vérifiées et actualisées comme dans le «Lexique de la formation professionnelle».

Version brève

La brochure des cantons constitue un guide pratique à l'usage des parties signataires du contrat d'apprentissage. Elle explique en termes simples les bases légales du contrat d'apprentissage. Le guide répond – de façon aussi concise que possible mais avec toute la précision nécessaire – aux questions que peuvent se poser les apprenti-e-s, les parents, les enseignant-e-s et les formateurs/trices en entreprise lors de la conclusion du contrat et pendant l'apprentissage.

Page internet dédiée aux personnes en formation: www.pef.formationprof.ch

Références bibliographiques

CSFO. *Guide de l'apprentissage*. Berne: CSFO Editions, 2014.

32 pages. ISBN 978-3-03753-089-4

CHF 2.50, brochure également disponible en allemand et en italien

Commandes

CSFO Distribution, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen

Tél. 0848 999 002, fax 031 320 29 38, distribution@csfo.ch, www.shop.csfo.ch

Edition 05.2014

Rubrique info: www.info.formationprof.ch

CSFO | Maison des cantons | Speichergasse 6 | Case postale 583 | 3000 Berne 7
Téléphone 031 320 29 00 | Fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch | www.csfo.ch

www.formationprof.ch